

2.12.007 Barème des faits de course relatifs aux épreuves sur route

	Colonne 1 (CHF)	Colonne 2 (CHF)	Colonne 3 (CHF)	Colonne 4 (EUR)	Colonne 5 (EUR)
	Jeux et Championnats Jeux Olympiques Championnat du monde Elite UCI Epreuve Homme Elite UCI WorldTour	Jeux et Championnats Championnats du monde Moins de 23 ans et Juniors UCI Championnats Continentaux Jeux Continentaux Championnat National Elite HE-FE Epreuves Homme Elite UCI ProSeries Classe 1 Epreuves Femme Elite UCI Women's WorldTour UCI ProSeries <u>Paracyclisme :</u> Jeux Paralympiques Championnats du Monde Coupes du Monde	Epreuves Homme Elite Classe 2 Epreuves Femme Elite Classe 1 et Classe 2 Epreuves Moins de 23 ans Coupes des Nations UCI Autres épreuves Autres épreuves Coupes des Nations Juniors UCI Epreuves Juniors Epreuves Nationales Autres épreuves <u>Paracyclisme :</u> Autres épreuves	CB Femmes Elite CB U23/Elite 2 El. Ind. .13 IC1 U23 Road series .13 IC1 & 2 .12 IC1 & 2	CB .14 CB .16 CB .17 .14 IC .15 IC .17 IC
1. Opérations de départ et d'arrivée et opérations protocolaires					
1.1 Départ sans contrôle de signature, non-respect de l'horaire de la signature de la feuille de départ ou de la présentation des équipes	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné et 15 points aux classements UCI <u>Directeur sportif</u> : 500 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 200 et 5 points aux classements UCI par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 200 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 50 et 2 points aux classements UCI par coureur concerné <u>Directeur Sportif</u> : 50 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 20 par coureur concerné <u>Directeur Sportif</u> : 20 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 15 par coureur concerné <u>Directeur Sportif</u> : 15 (peu importe le nombre de coureurs concernés)
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur.				

1.2 Absence au départ d'un coureur après confirmation des coureurs et sans justification valable.	<u>Coureur</u> : 500 à 1000	<u>Coureur</u> : 100 à 500	<u>Coureur</u> : 50 à 200	<u>Coureur</u> : 20 à 80	<u>Coureur</u> : 15 à 50
1.3 Non-participation aux cérémonies protocolaires (y-compris conférence de presse, etc.) ou hors du délai de 10 minutes après l'heure d'arrivée du coureur	<u>Coureur</u> : 1000 et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape <u>Directeur sportif titulaire</u> : 1000 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 500 et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape <u>Directeur sportif titulaire</u> : 500 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 200 et suppression des prix et des points aux classements UCI obtenus lors de l'épreuve ou de l'étape <u>Directeur sportif titulaire</u> : 200 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 80 et suppression des prix lors de l'épreuve ou de l'étape <u>Directeur sportif titulaire</u> : 80 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 50 et suppression des prix lors de l'épreuve ou de l'étape <u>Directeur sportif titulaire</u> : 50 (peu importe le nombre de coureurs concernés)
1.4 Tenue vestimentaire non règlementaire lors des obligations protocolaires	<u>Coureur</u> : 500 et 15 points aux classements UCI par coureur concerné <u>Directeur sportif titulaire</u> : 500 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 200 et 5 points aux classements UCI par coureur concerné <u>Directeur sportif titulaire</u> : 200 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 100 et 2 points aux classements UCI par coureur concerné <u>Directeur sportif titulaire</u> : 100 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 40 par coureur concerné <u>Directeur sportif titulaire</u> : 40 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 25 par coureur concerné <u>Directeur sportif titulaire</u> : 25 (peu importe le nombre de coureurs concernés)
1.5 Franchissement de la ligne d'arrivée d'un coureur ayant abandonné ou ayant été mis hors compétition toujours porteur du dossard ou de la plaque de cadre	<u>Coureur</u> : 500 à 1000	<u>Coureur</u> : 100 à 500	<u>Coureur</u> : 50 à 200	<u>Coureur</u> : 20 à 80	<u>Coureur</u> : 15 à 50
1.6 Repassage de la ligne d'arrivée dans le sens de la course toujours porteur du dossard ou de la plaque de cadre	<u>Coureur</u> : 200	<u>Coureur</u> : 100	<u>Coureur</u> : 50	<u>Coureur</u> : 20	<u>Coureur</u> : 15

2. Matériel et innovations					
2.1 Présentation au départ d'une épreuve ou d'une étape avec une bicyclette non conforme au règlement	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé	<u>Coureur</u> : départ refusé
2.2 Utilisation d'une bicyclette non conforme au règlement	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 1000	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 500	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 200	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 80	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 50
2.3 Utilisation ou présence d'une bicyclette non conforme à l'article 1.3.010 (cf. art. 12.4.003)	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : Mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification
2.4 Utilisation par un coureur d'un moyen de communication à distance non autorisé	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Directeur sportif</u> : exclusion <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Directeur sportif</u> : exclusion <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Directeur sportif</u> : exclusion <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Directeur sportif</u> : exclusion <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Directeur sportif</u> : exclusion <u>Véhicules de l'équipe</u> : exclusion
2.5 Utilisation d'une nouveauté technique, d'un matériel ou équipement vestimentaire innovant non encore accepté par l'UCI en cours d'épreuve	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification
2.6 Soustraction, refus ou obstruction à un contrôle de matériel	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion
2.7 Utilisation d'un dispositif de technologie embarquée interdit	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion

2.8 Utilisation abusive intentionnelle de l'équipement et /ou utilisation d'équipement endommagé.	Coureur : 200 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	Coureur : 100 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	Coureur : 50 et/ou mise hors compétition ou disqualification	Coureur : 20 et/ou mise hors compétition ou disqualification	Coureur : 15 et/ou mise hors compétition ou disqualification
2.9 Utilisation d'accessoires de bicyclette non conformes ou modification non autorisée ou non conforme des accessoires					
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI soit rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 500 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI soit rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 250 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI soit rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 150 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 20 et/ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de EUR 60 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 15 et/ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de EUR 45 par coureur
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : Amende de CHF 500 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : Amende de CHF 250 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : Amende de CHF 150 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 20 et/ou pénalité de 10 secondes ou rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : Amende de EUR 60 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 15 et/ou pénalité de 10 secondes ou rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : Amende de EUR 45 par coureur
3. Equipement vestimentaire et identification des coureurs					
3.1 Non-port d'un maillot ou d'une combinaison de leader ou signe distinctif	<u>Coureur</u> : 1000 et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	Coureur : 500 et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	Coureur : 200 et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur : 20 et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification</u>	Coureur : 15 et départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification
3.2 Utilisation d'un équipement vestimentaire non conforme, casque ou tout autre article ou accessoire porté par le coureur	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 Equipe : amende de 250 à 500 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 Equipe : amende de 250 à 500 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 50 à 200 Equipe : amende de 250 à 500 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 20 à 80 Equipe : amende de 100 à 200 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : Départ refusé ou mise hors compétition ou disqualification et amende de 15 à 60 Equipe : amende de 75 à 150 par coureur concerné

3.2.2 Utilisation d'accessoires non conformes (par exemple lunettes, chaussettes ou couvre-chaussures, veste de pluie, manchettes, etc.) ou modification non autorisée des tenues vestimentaires

Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 500 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 250 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de CHF 150 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 20 et/ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de EUR 60 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 15 et/ou rétrogradation d'1 place <u>Equipe</u> : amende de EUR 45 par coureur
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : amende de CHF 500 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : amende de CHF 250 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes soit rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : amende de CHF 150 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 20 et/ou pénalité de 10 secondes ou rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : amende de EUR 60 par coureur	<u>Coureur</u> : amende de EUR 15 et/ou pénalité de 10 secondes ou rétrogradation d'1 place au classement de l'étape concernée <u>Equipe</u> : amende de EUR 45 par coureur
3.3 Coureur au départ sans casque obligatoire	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé
3.4 Coureur enlevant le casque obligatoire en cours d'épreuve	<u>Coureur</u> : 200 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 50 et/ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 20 et/ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 15 et/ou mise hors compétition ou disqualification
3.5 identification des coureurs					
3.5.1 Numéro d'identification reproduit sur un autre support que celui fourni par l'organisateur	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé	<u>Coureur</u> : Départ refusé
3.5.2 Numéro d'identification (dossard ou plaque de cadre) absent, invisible, modifié, placé non règlementairement ou pas reconnaissable	<u>Coureur</u> : de 200 à 1000* <u>Directeur sportif</u> : de 100 à 500* par coureur concerné	<u>Coureur</u> : de 100 à 500* <u>Directeur sportif</u> : de 50 à 200* par coureur concerné	<u>Coureur</u> : de 50 à 200* <u>Directeur sportif</u> : 50 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 20 à 80* <u>Directeur sportif</u> : 20 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 15 à 60* <u>Directeur sportif</u> : 15 par coureur concerné

3.5.3 Soustraction, refus ou obstruction à l'installation ou retrait d'un dispositif de chronométrage ou de localisation	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification_ <u>- Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification <u>- Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification_ <u>- Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification_ <u>- Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion	<u>Coureur</u> : départ refusé, mise hors compétition ou disqualification_ <u>- Autre membre d'une équipe</u> : Exclusion
3.6 Non-remise du dossard après abandon au commissaire ou au véhicule balai ou non information d'un commissaire ou véhicule balai d'un abandon	<u>Coureur</u> : 200 <u>Directeur sportif</u> : 200 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 100 <u>Directeur sportif</u> : 100 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 50 <u>Directeur sportif</u> : 50 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 20 <u>Directeur sportif</u> : 20 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 15 <u>Directeur sportif</u> : 15 par coureur concerné
3.7 Prise ou remise irrégulière d'un vêtement	<u>Coureur</u> : 200 <u>Directeur sportif</u> : 500	<u>Coureur</u> : 100 <u>Directeur sportif</u> : 200	<u>Coureur</u> : 50 <u>Directeur sportif</u> : 100	<u>Coureur</u> : 20 <u>Directeur sportif</u> : 40	<u>Coureur</u> : 15 <u>Directeur sportif</u> : 25
3.8 Veste imperméable non règlementaire (design différent de celui du maillot habituel de l'équipe ou matière non transparente) ou nom de l'équipe ne figurant pas sur la veste imperméable	<u>Equipe</u> : 500 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Equipe</u> : 200 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Equipe</u> : Avertissement	<u>Equipe</u> : Avertissement	<u>Equipe</u> : Avertissement
3.9 Equipement vestimentaire (maillot, cuissard, veste imperméable) différent d'un coureur de l'équipe à l'autre	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné <u>Equipe</u> : 500 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné <u>Equipe</u> : 200 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	Coureur : 50 par coureur concerné Equipe : 50 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	Coureur : 20 par coureur concerné Equipe : 20 (peu importe le nombre de coureurs concernés)	Coureur : 15 par coureur concerné Equipe : 15 (peu importe le nombre de coureurs concernés)

4. Aide, dépannage, ravitaillements irréguliers					
4.1 Aide matérielle irrégulière à un coureur d'une autre équipe					
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 500 et entre 2 minutes et 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 200 et entre 2 minutes et 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 100 et entre 2 minutes et 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 40 et entre 2 minutes et 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 25 et entre 2 minutes et 10 minutes de pénalité* par infraction pour les coureurs concernés
	<u>Autre licencié</u> : 500	<u>Autre licencié</u> : 200	<u>Autre licencié</u> : 100	<u>Autre licencié</u> : 40	<u>Autre licencié</u> : 25
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut, dans les cas sérieux, procurant un avantage, en cas de circonstances aggravantes ou lors d'infractions répétées, prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés et/ou l'exclusion d'un autre licencié impliqué.					
4.2 Relais à la volée					
4.2.1 Entre équipiers	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné et par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné et par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 par coureur concerné et par infraction	<u>Coureur</u> : 40 par coureur concerné et par infraction	<u>Coureur</u> : 25 par coureur concerné et par infraction
Epreuves d'une journée	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut, en cas d'infraction dans le final de l'épreuve mettre hors compétition ou disqualifier le(s) coureur(s) concernés				
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 500, 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200, et 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100, et 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction	<u>Coureur</u> : 40, et 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction.	<u>Coureur</u> : 25, et 10 secondes et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne par coureur concerné et par infraction.
	En plus des dispositions ci-dessus, en cas d'infraction dans le dernier kilomètre de l'étape, le(s) coureur(s) est/sont sanctionnés d'une pénalité supplémentaire de 20 secondes et de 80%** de pénalité supplémentaire au classement par points et/ou au classement de la montagne et déclassé(s) à la dernière place de son/leur groupe.				
4.2.2 Entre non-équipiers	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 100 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 40 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 25 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés

4.3 « Rétropoussée » sur voiture, moto, coureur ; poussée entre coureurs ; poussée(s) ou répétée(s) par un/des spectateur(s)					
Epreuve d'une journée	<u>Coureur(s)</u> : 200 par infraction et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur(s)</u> : 100 par infraction et 5 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur(s)</u> : 50 par infraction et 2 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 20 par infraction	<u>Coureur</u> : 15 par infraction
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés				
Epreuves par étapes	<u>Coureur(s)</u> : 200 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes de pénalité par infraction et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur(s)</u> : 100 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes de pénalité par infraction et 5 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur(s)</u> : 50 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes de pénalité par infraction et 2 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 20 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes de pénalité par infraction	<u>Coureur</u> : 15 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes de pénalité par infraction
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés				
4.4 Entraide non autorisée lors d'une épreuve en circuit ou arrivée en circuit (coureurs à un point kilométrique différent)					
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 100 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 40 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 25 par coureur concerné et mise hors compétition ou disqualification des coureurs concernés
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné et déclassé à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné et déclassé à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 100 par coureur concerné et déclassé à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 40 par coureur concerné et déclassé à la dernière place de l'étape des coureurs concernés	<u>Coureur</u> : 25 par coureur concerné et déclassé à la dernière place de l'étape des coureurs concernés
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification des coureurs concernés				
4.5 Coureur n'ayant pas terminé la course entièrement par ses propres forces, ni sans l'aide de quiconque	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification

4.6 Coureur accroché au véhicule de son équipe ou d'une autre équipe ou tout autre véhicule à moteur ou poussé / tracté / accroché par un occupant du véhicule ou intervention mécanique sur le vélo d'un coureur à partir d'un véhicule en marche	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Conducteur</u> : 500 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u>: 500 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Autre licencié impliqué</u> : 500 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Conducteur</u> : 200 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 200 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Autre licencié impliqué</u> : 200 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification et 25 points aux classements UCI <u>Conducteur</u> : 100 et exclusion <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u>: 100 et exclusion <u>Autre licencié impliqué</u> : 100 et exclusion <u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification <u>Conducteur</u> : 40 et exclusion <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u>: 40 et exclusion <u>Autre licencié impliqué</u> : 40 et exclusion <u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification <u>Conducteur</u> : 25 et exclusion <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u>: 25 et exclusion <u>Autre licencié impliqué</u> : 25 et exclusion <u>Autre personne impliquée</u> : Exclusion <u>Véhicule</u> : exclusion du véhicule jusqu'à la fin de l'épreuve sans faculté de remplacement
---	---	---	---	--	--

4.7 Abri derrière un véhicule ou prise du sillage d'un véhicule					
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : 200 par infraction et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 par infraction et 5 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 50 par infraction et 2 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 20 par infraction	<u>Coureur</u> : 15 par infraction
	<u>Conducteur</u> : 500 par infraction et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : 200 par infraction et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : 100 par infraction	<u>Conducteur</u> : 40 par infraction	<u>Conducteur</u> : 25 par infraction
	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 500 par infraction et/ou carton jaune	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 200 par infraction et/ou carton jaune	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 100 par infraction	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 40 par infraction	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 25 par infraction
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion d'un autre licencié. Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.					
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 200 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 5 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 50 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction, et 2 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 20 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction	<u>Coureur</u> : 15 et 20%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne et entre 20 secondes et 5 minutes de pénalité par infraction
	<u>Conducteur</u> : 500 et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : 200 et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : 100	<u>Conducteur</u> : 40	<u>Conducteur</u> : 25
	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 500 et/ou carton jaune	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 200 et/ou carton jaune	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 100	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 40	<u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 25
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion d'un autre licencié. Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.					

4.8 Changement de vélo autrement que depuis les véhicules de l'équipe à l'échelon-course, de l'assistance neutre ou du balai ou hors zones spécifiquement autorisées	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification Directeur sportif de l'équipe : 500	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification Directeur sportif de l'équipe : 500	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification Directeur sportif de l'équipe : 500	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification Directeur sportif de l'équipe : 200	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification Directeur sportif de l'équipe : 200
4.9 Suiveur se tenant en dehors d'un véhicule ou tenant prêt du matériel en dehors du véhicule Dépannage irrégulier d'un coureur au sein d'une même équipe	<u>Conducteur</u> : entre 500 et 1000 et/ou carton jaune * <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : entre 1000 et 2000 et/ou carton jaune * <u>Autre licencié impliqué</u> : entre 500 et 1000 et/ou carton jaune *	<u>Conducteur</u> : entre 200 et 500 et/ou carton jaune * <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : entre 500 et 1000 et/ou carton jaune * <u>Autre licencié impliqué</u> : entre 200 et 500 et/ou carton jaune *	<u>Conducteur</u> : 100 <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : entre 200 et 500 * <u>Autre licencié impliqué</u> : entre 50 et 200 *	<u>Conducteur</u> : 40 <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Entre 80 et 200* <u>Autre licencié impliqué</u> : Entre 20 et 80*	<u>Conducteur</u> : 25 <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : Entre 60 et 150* <u>Autre licencié impliqué</u> : Entre 15 et 60*
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou de circonstances aggravantes prononcer l'exclusion*** d'un licencié impliqué. Le collège des commissaires se réserve également la possibilité de rétrograder la position du véhicule de l'équipe dans la file des véhicules des équipes.					

4.10 Ravitaillement non autorisé					
4.10.1 Epreuves d'une journée, dans les 30 premiers km	<u>Coureur : 200 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 500 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 100 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 200 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 50</u> <u>Autre licencié : 100</u>	<u>Coureur : 20</u> <u>Autre licencié : 60</u>	<u>Coureur : 15</u> <u>Autre licencié : 40</u>
4.10.2 Epreuves d'une journée, dans les 20 derniers km	<u>Coureur : 1000 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 1000 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 500 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 500 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 200</u> <u>Autre licencié : 200</u>	<u>Coureur : 20</u> <u>Autre licencié : 60</u>	<u>Coureur : 15</u> <u>Autre licencié : 40</u>
4.10.3 Epreuves par étapes, dans les 30 premiers km de l'étape	<u>Coureur : 200 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 500 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 100 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 200 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 50</u> <u>Autre licencié : 100</u>	<u>Coureur : 20</u> <u>Autre licencié : 40</u>	<u>Coureur : 15</u> <u>Autre licencié : 25</u>
4.10.4 Epreuves par étapes, dans les 20 derniers km de l'étape	<u>Coureur : 500 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 1000 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 200 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 500 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 50 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne</u> <u>Autre licencié : 150</u>	<u>Coureur : 20 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne</u> <u>Autre licencié : 60</u>	<u>Coureur : 15 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne</u> <u>Autre licencié : 40</u>
4.10.5 Epreuves d'une journée, ravitaillement à pied en dehors de la zone de ravitaillement	<u>Coureur : 500 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 500 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 200 et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié : 200 et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur : 100</u> <u>Autre licencié : 100</u>	<u>Coureur : 40</u> <u>Autre licencié : 40</u>	<u>Coureur : 25</u> <u>Autre licencié : 25</u>

4.10.6 Epreuves par étapes ravitaillement à pied en dehors de la zone de ravitaillement	<u>Coureur</u> : 500 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne <u>et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié</u> : 500 <u>et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur</u> : 200 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points et/ou au classement de la montagne <u>et/ou carton jaune</u> <u>Autre licencié</u> : 200 <u>et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur</u> : 50 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points <u>Autre licencié</u> : 100	<u>Coureur</u> : 20 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points <u>Autre licencié</u> : 40	<u>Coureur</u> : 15 et 20 secondes de pénalité par infraction et 20% de pénalités au classement par points <u>Autre licencié</u> : 25
4.11 Ravitaillement irrégulier (« bidon collé » sur courte distance, etc.)	Coureur : 200 par infraction et/ou carton jaune Autre licencié : 500 par infraction et/ou carton jaune	Coureur : 100 par infraction et/ou carton jaune Autre licencié : 200 par infraction et/ou carton jaune	Coureur : 50 par infraction Autre licencié : 100 par infraction	Coureur : 20 par infraction Autre licencié : 20 par infraction	Coureur : 15 par infraction Autre licencié : 15 par infraction
4.12 Non-respect de l'article 2.3.025 par un assistant d'équipe lors d'un ravitaillement (par exemple, vêtements ou positionnement inappropriés, dépassement du nombre maximal de personnel ou tout autre comportement inapproprié)	Directeur sportif responsable de l'équipe : 200 <u>Autre Licencié</u> : Amende de 200 CHF par infraction et/ou carton jaune	Directeur sportif responsable de l'équipe : 100 <u>Autre Licencié</u> : Amende de 100 CHF par infraction et/ou carton jaune	Directeur sportif responsable de l'équipe : 50 <u>Autre Licencié</u> : Amende de 50 CHF par infraction	Directeur sportif responsable de l'équipe : 20 <u>Autre Licencié</u> : Amende de 20 EUR par infraction	Directeur sportif responsable de l'équipe : 15 <u>Autre Licencié</u> : Amende de 20 EUR par infraction

5. Sprints intermédiaires et sprint final					
5.1 Déviation du couloir choisi en gênant ou en mettant en danger un autre coureur et sprint irrégulier (notamment tirer le maillot ou la selle d'un autre coureur, intimidation ou menace, coup de tête, de genoux, de coude, d'épaule ou de la main, etc.).					
Epreuve d'une journée	Coureur : 500 et relégation à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : 200 et relégation à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : 100 et relégation à la dernière place de son groupe	Coureur : 40 et relégation à la dernière place de son groupe	Coureur : 25 et relégation à la dernière place de son groupe
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux et/ou procurant un avantage et/ou lors d'infractions répétées et/ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur				
Epreuve par étapes	Coureur : 500 et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne ⁽¹⁾ et déclassé à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : 200 et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne ⁽¹⁾ et déclassé à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : 100 et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne ⁽¹⁾ et déclassé à la dernière place de son groupe	Coureur : 40 et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne ⁽¹⁾ et déclassé à la dernière place de son groupe	Coureur : 25 et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne ⁽¹⁾ et déclassé à la dernière place de son groupe
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux et/ou procurant un avantage et/ou lors d'infractions répétées et/ou en cas de circonstances aggravantes prononcer de 10 secondes à 1 minute de pénalité*, la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur				
	<i>(1) respectivement lors d'une infraction survenue lors d'un sprint attribuant des points au classement par point et/ou lors d'un sprint attribuant des points au classement de la montagne</i>				
5.2 Coureur qui décélère pendant un sprint et met en danger les autres coureurs (coéquipier d'un sprinteur restant sciemment dans la ligne des autres coureurs, célébrant dans le peloton, parlant à la radio ou retirant les mains du guidon à l'intérieur du peloton).					
Epreuve d'une journée	Coureur : Amende de 500 CHF et relégation à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 200 CHF et relégation à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 100 CHF et relégation à la dernière place de son groupe	Coureur : Amende de 40 EUR et relégation à la dernière place de son groupe	Coureur : Amende de 25 EUR et relégation à la dernière place de son groupe
Epreuve par étapes	Coureur : Amende de 500 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne (1) et déclassé à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 200 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne (1) et déclassé à la dernière place de son groupe et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 100 CHF et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne (1) et déclassé à la dernière place de son groupe	Coureur : Amende de 40 EUR et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne (1) et déclassé à la dernière place de son groupe	Coureur : Amende de 25 EUR et 25%** au classement par points et/ou au classement de la montagne (1) et déclassé à la dernière place de son groupe

6. Circulation des véhicules (voitures et motos) et des coureurs en course					
6.1 Obstruction d'un coureur ou d'un véhicule de nature à retarder ou empêcher la progression d'un autre coureur ou d'un autre véhicule					
Epreuve d'une journée	<u>Coureur</u> : 500 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 1000 et exclusion*** et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200 et/ou mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 500 et exclusion*** et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 et/ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre licencié</u> : 200 et exclusion	<u>Coureur</u> : 40 et/ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre licencié</u> : 80 et exclusion	<u>Coureur</u> : 25 et/ou mise hors compétition ou disqualification <u>Autre licencié</u> : 50 et exclusion
Epreuve par étapes	<u>Coureur</u> : 500 et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction et/ou carton jaune * <u>Autre licencié</u> : 1000 par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200 et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction et/ou carton jaune * <u>Autre licencié</u> : 500 par infraction et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <u>Autre licencié</u> : 200 par infraction	<u>Coureur</u> : 40 et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <u>Autre licencié</u> : 80 pour chaque infraction	<u>Coureur</u> : 25 et 20% à 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 secondes à 30 secondes de pénalité par infraction <u>Autre licencié</u> : 50 pour chaque infraction
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion*** d'un autre licencié impliqué.					
6.2 Aspersión d'un coureur à partir d'un véhicule	<u>Conducteur</u> : 200 par infraction <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 200 par infraction	<u>Conducteur</u> : 100 par infraction <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 100 par infraction	<u>Conducteur</u> : 50 par infraction <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 50 par infraction	<u>Conducteur</u> : 20 par infraction <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 20 par infraction	<u>Conducteur</u> : 15 par infraction <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 15 par infraction

6.3 Infraction aux dispositions réglementaires ou aux directives concernant la circulation des véhicules dans la course ou non- respect des instructions des commissaires et/ou de l'organisation	<u>Conducteur</u> : de 500 à 2000 et/ou carton jaune * Directeur sportif ou personne responsable du véhicule : de 500 à 2000* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive*** et/ou carton jaune <u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive*** et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : de 200 à 1000 et/ou carton jaune * Directeur sportif ou personne responsable du véhicule : de 200 à 1000* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive*** et/ou carton jaune <u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive*** et/ou carton jaune	<u>Conducteur</u> : de 100 à 500* Directeur sportif ou personne responsable du véhicule : 100 à 500* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive	<u>Conducteur</u> : 40 Directeur sportif ou personne responsable du véhicule : 40 à 200* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive	<u>Conducteur</u> : 25 Directeur sportif ou personne responsable du véhicule : 25 à 125* et/ou rétrogradation dans la file des directeurs sportifs ou exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : exclusion pour une ou plusieurs étapes ou exclusion définitive
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer l'exclusion d'un licencié.				
6.4 Interview en course d'un coureur	<u>Conducteur média</u> : 500 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Journaliste</u> : Exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : 200 et exclusion*** et/ou carton jaune <u>Journaliste</u> : Exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : 100 et exclusion <u>Journaliste</u> : Exclusion <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : 40 et exclusion <u>Journaliste</u> : Exclusion <u>Véhicule média</u> : Exclusion	<u>Conducteur média</u> : 25 et exclusion <u>Journaliste</u> : Exclusion <u>Véhicule média</u> : Exclusion
6.5 Interview en course d'un directeur sportif dans les 10 derniers kilomètres ou à partir d'une voiture	<u>Directeur Sportif</u> : 500 et/ou carton jaune <u>Conducteur média</u> : exclusion*** et/ou carton jaune <u>Journaliste</u> : exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule média</u> : exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : 200 et/ou carton jaune <u>Conducteur média</u> : exclusion*** et/ou carton jaune <u>Journaliste</u> : exclusion*** et/ou carton jaune <u>Véhicule média</u> : exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : 100 <u>Conducteur média</u> : exclusion <u>Journaliste</u> : exclusion <u>Véhicule média</u> : exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : 40 <u>Conducteur média</u> : exclusion <u>Journaliste</u> : exclusion <u>Véhicule média</u> : exclusion	<u>Directeur Sportif</u> : 25 <u>Conducteur média</u> : exclusion <u>Journaliste</u> : exclusion <u>Véhicule média</u> : exclusion

7. Comportement irrégulier, visant notamment à retirer un avantage sportif pour une équipe ou un coureur ou présentant un danger					
7.1 Déviation du parcours avec avantage, tentative de se faire classer sans avoir accompli tout le parcours	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification
7.2 Reprise de la course après être monté dans une voiture ou sur une moto	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI <u>Conducteur du véhicule</u> : de 500 à 2000* <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : de 500 à 2000* <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI <u>Conducteur du véhicule</u> : de 200 à 1000* <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : de 200 à 1000* <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI <u>Conducteur du véhicule</u> : de 100 à 500* <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : de 100 à 500* <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification <u>Conducteur du véhicule</u> : 40 <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 40 <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification <u>Conducteur du véhicule</u> : 25 <u>Directeur sportif responsable du véhicule</u> : 25 <u>Véhicule d'une équipe</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive <u>Autre véhicule</u> : Course d'un jour : Exclusion Course par étapes : Exclusion définitive
7.3 Manifestation ou comportements organisés pour éviter d'être éliminé	<u>Coureur</u> : 500 et/ou mise hors compétition ou disqualification et 100 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 200 et/ou mise hors compétition ou disqualification et 50 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 100 et/ou mise hors compétition ou disqualification et 20 points aux classements UCI	<u>Coureur</u> : 40 et/ou mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 25 et/ou mise hors compétition ou disqualification
7.4 Coureur refusant de quitter la course après avoir été mis hors compétition par un commissaire.	<u>Coureur</u> : de 200 à 1000* et 100 points aux classements UCI.	<u>Coureur</u> : de 200 à 500* et 50 points aux classements UCI.	<u>Coureur</u> : 100 à 500 et 25 points aux classements UCI.	<u>Coureur</u> : 40	<u>Coureur</u> : 25
7.5 Coureur ayant effectué une partie du parcours à pied sans sa bicyclette ou franchi la ligne d'arrivée à pied sans sa bicyclette.	<u>Coureur</u> : 500 et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : 200 et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : 100 et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : 40 et/ou mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur</u> : 25 et/ou mise hors compétition ou disqualification.

7.6 Usage/utilisation de trottoirs, chemins ou pistes cyclables ne faisant pas partie du parcours.	<u>Coureur</u> : de 200 à 1000* et 25 points aux classements UCI et/ou carton jaune De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.	<u>Coureur</u> : de 200 à 500* et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.	<u>Coureur</u> : 50 à 100* et 5 points aux classements UCI De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne.	<u>Coureur</u> : 20 à 40* De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne	<u>Coureur</u> : 15 à 25* De plus, pour les épreuves par étapes, 20 secondes et 80%** de pénalité au classement par points et au classement de la montagne
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage ou exposant à un danger, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer une pénalité en temps et/ou en points pour les épreuves par étapes (20 secondes et/ou 80%** de pénalité au classement par points et/ou au classement de la montagne), le déclassement à la dernière place de l'étape, la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur. Note : La sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement. Les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs.				
7.7 Traversée d'un passage à niveau fermé ou en cours de fermeture (signalisations visuelle et/ou sonore actives)	<u>Coureur</u> : 1000, 100 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 500, 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 200, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 80 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur</u> : 50 et mise hors compétition ou disqualification
7.8 Fraude, tentative de fraude, collusion entre coureurs d'équipes différentes ou autre licencié impliqué ou complice					
Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué <u>Autre licencié</u> : 500 et exclusion	<u>Coureur</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué <u>Autre licencié</u> : 200 et exclusion	<u>Coureur</u> : 100 et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué <u>Autre licencié</u> : 100 et exclusion	<u>Coureur</u> : 40 et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué <u>Autre licencié</u> : 40 et exclusion	<u>Coureur</u> : 25 et mise hors compétition ou disqualification de chaque coureur impliqué <u>Autre licencié</u> : 25 et exclusion
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 500 et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué. <u>Autre licencié</u> : 500	<u>Coureur</u> : 200 et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué. <u>Autre licencié</u> : 200	<u>Coureur</u> : 100 et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué. <u>Autre licencié</u> : 100	<u>Coureur</u> : 40 et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué. <u>Autre licencié</u> : 40	<u>Coureur</u> : 25 et 100%** au classement par points et/ou au classement de la montagne et 10 minutes de pénalité par coureur impliqué. <u>Autre licencié</u> : 25
En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et/ou l'exclusion d'un autre licencié.					

7.9 Utilisation d'une position ou d'un point d'appui non conforme sur la bicyclette présentant un danger pour le coureur ou ses concurrents.	<u>Coureur</u> : Amende de 1000, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 500, 15 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	Coureur : Amende de 200, 5 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification	Coureur : Amende de 80 et mise hors compétition ou disqualification	Coureur : Amende de 50 et mise hors compétition ou disqualification
8. Non-respect des instructions, comportements incorrects, dangereux ou violents, atteinte à l'environnement et dommages à l'image du sport					
8.1 Non-respect des instructions de l'organisateur ou des commissaires	<u>Coureur</u> : 100 à 500* et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 200 à 500* et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 50 à 100* et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 100 à 200* et/ou carton jaune	<u>Coureur</u> : 50 à 100* <u>Autre licencié</u> : 50 à 200	<u>Coureur</u> : 20 à 40* <u>Autre licencié</u> : 20 à 80	<u>Coureur</u> : 15 à 25* <u>Autre licencié</u> : 15 à 50
8.2 Voies de fait, intimidation, injures, menaces, comportement incorrect (tirage de maillot, de la selle d'un autre coureur, coupe de casque, de genoux, de coude, d'épaule, du pied ou de la main, etc.) ou indécent ou mettant autrui en danger					
8.2.1 Entre coureurs ou envers un coureur	<u>Coureurs</u> : 200 à 2000* par infraction et de 10 à 100 points* aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 2000 à 5000 et/ou carton jaune *	<u>Coureurs</u> : 100 à 1000* par infraction et de 10 à 50 points* aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 1000 à 2000 et/ou carton jaune *	<u>Coureurs</u> : 50 à 500* par infraction et de 10 à 25 points* aux classements UCI <u>Autre licencié</u> : 500	<u>Coureurs</u> : 20 à 200* par infraction <u>Autre licencié</u> : 200	<u>Coureurs</u> : 15 à 125* par infraction <u>Autre licencié</u> : 125
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et l'exclusion d'un licencié.				
8.2.2 Envers toute autre personne (y- compris spectateurs)	<u>Coureur</u> : 200 à 2000* par infraction et de 10 à 100 points* aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 2000 à 5000 et/ou carton jaune *	<u>Coureur</u> : 100 à 1000* par infraction et de 10 à 50 points* aux classements UCI et/ou carton jaune <u>Autre licencié</u> : 1000 à 2000 et/ou carton jaune *	<u>Coureur</u> : 50 à 500* par infraction et de 10 à 25 points* aux classements UCI <u>Autre licencié</u> : 1000	Coureur : 20 à 200* par infraction <u>Autre licencié</u> : 400	Coureur : 15 à 125* par infraction <u>Autre licencié</u> : 275
	En plus des dispositions ci-dessus, le collège des commissaires peut dans les cas sérieux, procurant un avantage, lors d'infractions répétées ou en cas de circonstances aggravantes prononcer la mise hors compétition ou la disqualification d'un coureur et l'exclusion d'un licencié.				

8.3 Coureur ou membre d'une équipe se débarrassant sans précaution d'un déchet ou de tout autre objet en dehors des zones de déchets, ou ne les retournant pas à un membre de l'organisation ou d'une équipe ou ne collectant pas des déchets leurs ayant été confiés ou jet à un spectateur. Se débarrasser d'un déchet ou de tout autre objet de manière dangereuse ou sans précaution (exemples : bidon ou autre objet rebondissant ou restant sur la chaussée, jet en direction d'un spectateur ou avec une force excessive, j et causant une manœuvre dangereuse d'un coureur ou d'un véhicule, jet causant le déplacement d'un spectateur sur la chaussée)

Epreuves d'une journée	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> 1 e infraction : Amende de 500 CHF, 25 points aux classements UCI et/ou carton jaune 2 e infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> 1e infraction : Amende de 250 CHF, 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune 2 e infraction : Amende de 500 CHF, 30 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> 1e infraction : Amende de 100 CHF et 5 points aux classements UCI 2 e infraction : Amende de 200 CHF, 10 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> 1e infraction : Amende de 40 EUR 2 e infraction : Amende de 80 EUR et mise hors compétition ou disqualification.	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> 1e infraction : Amende de 25 EUR 2 e infraction : Amende de 50 EUR et mise hors compétition ou disqualification.
	Note : la sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement ; les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs				
Epreuves par étapes	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> <u>1 e infraction : Amende de 500 CHF et 25 points aux classements UCI et/ou carton jaune</u> <u>2 e infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute et/ou carton jaune</u> <u>3 e infraction : Amende de 1500 CHF, 75 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> <u>1e infraction : Amende de 250 CHF et 15 points aux classements UCI et/ou carton jaune</u> <u>2 e infraction : Amende de 500 CHF, 30 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute et/ou carton jaune</u> <u>3 e infraction : Amende de 1000 CHF, 50 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification et/ou carton jaune</u>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> <u>1e infraction : Amende de 100 CHF et 5 points aux classements UCI</u> <u>2 e infraction : Amende de 200 CHF, 10 points aux classements UCI et pénalité de 1 minute</u> <u>3 e infraction : Amende de 400 CHF, 25 points aux classements UCI et mise hors compétition ou disqualification</u>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> <u>1e infraction : Amende de 40 EUR</u> <u>2 e infraction : Amende de 80 EUR et pénalité de 1 minute</u> <u>3 e infraction : Amende de 160 EUR et mise hors compétition ou disqualification</u>	<u>Coureur ou tout autre licencié :</u> <u>1e infraction : Amende de 25 EUR</u> <u>2 e infraction : Amende de 50 EUR et pénalité de 1 minute</u> <u>3 e infraction : Amende de 100 EUR et mise hors compétition ou disqualification</u>

	Note : la sanction financière est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement ; les pénalités en points UCI sont uniquement applicables aux coureurs				
8.4 (article supprimé)					
8.5 Port, usage ou jet d'un objet en verre	<u>Tout licencié</u> : 500 et exclusion	<u>Tout licencié</u> : 100 et exclusion	<u>Tout licencié</u> : 50 et exclusion	<u>Tout licencié</u> : 20 et exclusion	<u>Tout licencié</u> : 15 et exclusion
8.6 Comportement inconvenant ou déplacé (notamment, se déshabiller ou uriner en public au départ, à l'arrivée ou au cours de la course) et dommages à l'image du sport	Coureur ou tout autre licencié : 200 à 500*	Coureur ou tout autre licencié : 100 à 200*	Coureur ou tout autre licencié : 50 à 100*	Coureur ou tout autre licencié : 20 à 40*	Coureur ou tout autre licencié : 15 à 25*
	Note : la sanction est appliquée à l'équipe si un licencié ne peut être identifié individuellement				
8.6 B Uriner sur une propriété privée, à proximité de lieux de culte ou de monuments				Coureur ou tout autre licencié : 100	Coureur ou tout autre licencié : 100
9. Sanctions spécifiques aux épreuves contre-la-montre					
9.1.1 Départ avec une bicyclette non- contrôlée par les commissaires lors d'un contre-la-montre individuel	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 1000	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 500	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 200	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 80	<u>Coureur</u> : mise hors compétition ou disqualification <u>Equipe</u> : 50
9.1.2 Départ avec une bicyclette non- contrôlée par les commissaires lors d'un contre-la-montre par équipe	<u>Equipe</u> : 1000 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : 500 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : 200 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : 80 et mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : 50 et mise hors compétition ou disqualification
9.1.3 Utilisation d'accessoires de bicyclette non conformes ou modification non autorisée ou non conforme des accessoires	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de CHF 500 par coureur	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de CHF 250 par coureur	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de CHF 150 par coureur	<u>Coureur</u> : Amende de EUR 20 et/ou pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de EUR 20 par coureur	<u>Coureur</u> : Amende de EUR 15 et/ou pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de EUR 15 par coureur
9.1.4 Utilisation d'accessoires non conformes (par lunettes, exemple chaussettes ou couvre-chaussures, etc.) ou	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 200 et soit retrait de 20 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 100 et soit retrait de 10 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes	<u>Coureur</u> : Amende de CHF 50 et soit retrait de 5 points au classement UCI soit pénalité de 10 secondes	<u>Coureur</u> : Amende de EUR 20 et soit pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de EUR 60 par coureur	<u>Coureur</u> : Amende de EUR 15 et soit pénalité de 10 secondes <u>Equipe</u> : Amende de EUR 45

modification non autorisée des tenues vestimentaires	<u>Equipe</u> : Amende de CHF 500 par coureur	<u>Equipe</u> : Amende de CHF 250 par coureur	<u>Equipe</u> : Amende de CHF 150 par coureur		par coureur
9.2 Bicyclettes et équipement non présentés pour le contrôle au moins 10 minutes avant l'heure de départ du coureur ou de l'équipe lors d'un contre-la-montre individuel, et 15 minutes avant l'heure de départ de l'équipe lors d'un contre-la-montre par équipes	<u>Coureur</u> : 500 par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 500 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 200 par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 200 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 50 par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 50 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 20 par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 20 par coureur concerné	<u>Coureur</u> : 15 par coureur concerné <u>Directeur sportif</u> : 15 par coureur concerné
9.3 Non-respect des distances et écarts prévus par un coureur ou par une équipe lors d'un contre-la-montre	<u>Coureur</u> : 200 par infraction <u>Equipe</u> : 200 par infraction	<u>Coureur</u> : 100 par infraction <u>Equipe</u> : 200 par infraction	<u>Coureur</u> : 50 par infraction <u>Equipe</u> : 200 par infraction	<u>Coureur</u> : 20 par infraction <u>Equipe</u> : 40 par infraction	<u>Coureur</u> : 15 par infraction <u>Equipe</u> : 25 par infraction
9.3.1 Si prise de sillage (contre la montre individuel)	<u>Coureur</u> : 200 par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : 100 par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : 50 par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : 20 par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter	<u>Coureur</u> : 15 par infraction et pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter
9.3.2 Si prise de sillage (contre-la-montre par équipes)	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées <u>Equipe</u> : 200 par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées <u>Equipe</u> : 100 par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées <u>Equipe</u> : 50 par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées <u>Equipe</u> : 20 par infraction	<u>Coureur</u> : pénalité de temps suivant le tableau de l'article 2.12.007 ter pour chaque coureur des équipes impliquées <u>Equipe</u> : 15 par infraction
9.4 Non-respect de la distance de 25 m par le véhicule suiveur lors d'un contre-la-montre individuel	<u>Coureur</u> : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 500 par infraction	Coureur : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée Directeur sportif : 200 par infraction	Coureur : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée Directeur sportif : 100 par infraction	Coureur : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée Directeur sportif : 40 par infraction	Coureur : 20 secondes par infraction au classement de l'étape concernée Directeur sportif : 40 par infraction
9.5 Assistance de toute forme (poussette, guidage ou poussée) entre coureurs de la même équipe lors d'un contre-la-montre par équipes, sauf en cas de danger immédiat					

Epreuves d'une journée	<u>Coureur</u> : 500 par coureur impliqué <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : 200 par coureur impliqué <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : 50 par coureur impliqué <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : 20 par coureur impliqué <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité	<u>Coureur</u> : 15 par coureur impliqué <u>Equipe</u> : 1 minute de pénalité
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 500 par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : 200 par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : 50 par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : 20 par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe	<u>Coureur</u> : 15 par coureur impliqué et 1 minute de pénalité au classement de l'étape à chaque coureur de l'équipe
9.6 Non-respect de la distance de 25 m par le véhicule suiveur lors d'un contre-la-montre par équipes					
Epreuves d'une journée	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité <u>Directeur sportif</u> : 500	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité <u>Directeur sportif</u> : 200	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité <u>Directeur sportif</u> : 100	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité <u>Directeur sportif</u> : 40	<u>Equipe</u> : 20 secondes de pénalité <u>Directeur sportif</u> : 25
Epreuves par étapes	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 500	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 200	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 100	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 40	<u>Coureur</u> : 20 secondes de pénalité pour chaque coureur de l'équipe au classement de l'étape concernée <u>Directeur sportif</u> : 25
9.7 Faux départ de moins de 3 secondes lors d'une épreuve de relais mixte par équipe ou d'un contre-la-montre sans cellule de départ	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité	<u>Equipe</u> : 10 secondes de pénalité
9.8 Faux départ de plus de 3 secondes lors d'une épreuve de relais mixte par équipe ou d'un contre-la-montre sans cellule de départ	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification	<u>Equipe</u> : Mise hors compétition ou disqualification

* Lorsqu'il est prévu une échelle variable de sanction le commissaire doit prendre en compte des circonstances atténuantes ou aggravantes et notamment :

- Le niveau de l'équipe du licencié impliqué (Club team, UCI WorldTeam, etc.) ;
- Si la sanction fait suite à un avertissement préalable ;
- Si le licencié a déjà été sanctionné pour cette infraction lors de la même épreuve ;

- Si l'infraction a procuré un avantage au licencié ;
- Si l'infraction a engendré une situation dangereuse pour le licencié ou pour autrui ;
- Si l'infraction se produit à un moment clé de la course (final de la course, zone de ravitaillement, sprint intermédiaire, etc.);
- Toute autres circonstances atténuantes ou aggravantes selon le jugement du commissaire.

*** S'agissant des « pénalités au classement par points », le nombre de points de pénalité à appliquer correspond au pourcentage des points attribués au vainqueur de l'étape concernée. S'agissant des « pénalités au classement de la montagne », le nombre de points de pénalité à appliquer correspond au pourcentage des points attribués au 1^{er} coureur au sommet du col (ou de la côte) répertorié dans la catégorie la plus élevée de l'étape concernée. Les pénalités sont arrondies au nombre entier supérieur.*

**** Les coureurs et les passagers exclus lors des épreuves de l'UCI WorldTour, de l'UCI Women's WorldTour et de l'UCI ProSeries seront soumis à la suspension automatique prévue à l'article 2.2.040.*